

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 05/05/2025 sur www.xmarches.fr sous la référence 2025-14CA

Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex

marches@epernay-agglo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2025-14CA REALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE/HAP/PLOMB SUR LES BÂTIMENTS ET LA VOIRIE ET LES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE SPARNACIEN ET COMMUNAUTAIRE - Lot 1 :

Objet de la délégation : 2025-14CA REALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE/HAP/PLOMB SUR LES BÂTIMENTS ET LA VOIRIE ET LES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE SPARNACIEN ET COMMUNAUTAIRE

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande permettant :

Pour le bâtiment : - la réalisation de diagnostics amiante avant travaux ou avant démolition - la réalisation de dossiers techniques amiante ou sa mise à jour - la réalisation de diagnostics plomb avant travaux ou avant démolition, - la réalisation de diagnostics plomb après travaux

Pour la voirie et les canalisations : La réalisation de diagnostic pour déterminer la présence ou l'absence d'amiante, pour vérifier le taux de concentration en HAP et pour classer les matériaux en tant que déchets dangereux ou inertes.

La réalisation de diagnostic pour déterminer la présence ou l'absence d'amiante dans les canalisations d'assainissement.

Un groupement composé d'Epernay Agglo Champagne, de la Ville d'Epernay et du CCAS d'Epernay a été constitué pour la passation du présent accord-cadre. La Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 71600000-4 - Services d'essais techniques, services d'analyses et services de conseil.

Lieu d'exécution : 51 51 - Marne

L'avis concerne la conclusion d'un accord cadre

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère prix Prix des prestations - coefficient 60

Critère qualité Qualité - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 30/07/2025

Montant final HT : 60 000 €

Opérateur économique attributaire :

ADX GROUPE

62 B AVENUE HENRI GINOUX - 92120 MONTRouGE

France

Mail : ao@adx-groupe.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526

51331 EPERNAY Cedex

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 05/05/2025 sur www.xmarches.fr sous la référence 2025-14CA

Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex

marches@epernay-agglo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2025-14CA REALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE/HAP/PLOMB SUR LES BÂTIMENTS ET LA VOIRIE ET LES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE SPARNACIEN ET COMMUNAUTAIRE - Lot 2 :

Objet de la délégation : 2025-14CA REALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE/HAP/PLOMB SUR LES BÂTIMENTS ET LA VOIRIE ET LES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE SPARNACIEN ET COMMUNAUTAIRE

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande permettant :

Pour le bâtiment : - la réalisation de diagnostics amiante avant travaux ou avant démolition - la réalisation de dossiers techniques amiante ou sa mise à jour - la réalisation de diagnostics plomb avant travaux ou avant démolition, - la réalisation de diagnostics plomb après travaux

Pour la voirie et les canalisations : La réalisation de diagnostic pour déterminer la présence ou l'absence d'amiante, pour vérifier le taux de concentration en HAP et pour classer les matériaux en tant que déchets dangereux ou inertes.

La réalisation de diagnostic pour déterminer la présence ou l'absence d'amiante dans les canalisations d'assainissement.

Un groupement composé d'Epernay Agglo Champagne, de la Ville d'Epernay et du CCAS d'Epernay a été constitué pour la passation du présent accord-cadre. La Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 71600000-4 - Services d'essais techniques, services d'analyses et services de conseil.

Lieu d'exécution : 51 51 - Marne

L'avis concerne la conclusion d'un accord cadre

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère prix Prix des prestations - coefficient 60

Critère qualité Qualité - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 10

Date d'attribution : 30/07/2025

Montant final HT : 40 000 €

Opérateur économique attributaire :

ADX GROUPE

62 B AVENUE HENRI GINOUX - 92120 MONTROUGE

France

Mail : ao@adx-groupe.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526

51331 EPERNAY Cedex